

VERDI

**Commune de MONTIGNÉ-LÈS-
RAIRIES**

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

**Dossier arrêt projet
Notice**



SOMMAIRE

1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	19
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	19
3.2.2 Extension urbaine	19
3.3 Zonage proposé	19
4 Annexe 1 : Lexique	20
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	21
4.2 Annexe 2 : Lexique	22

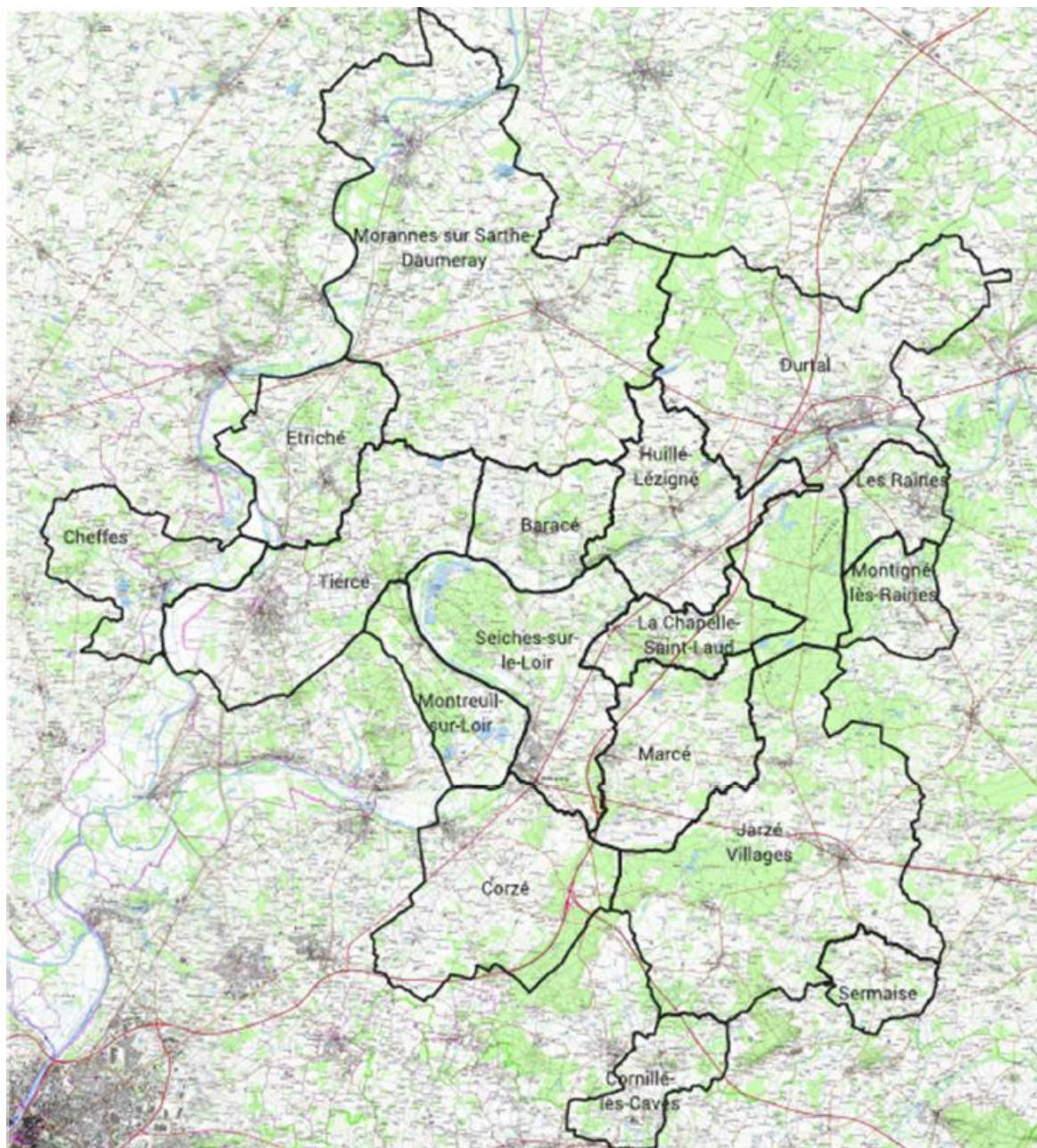


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées de 2007.

La présente notice concerne la commune de Montigné-lès-Rairies.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Montigné-lès-Rairies dans le département du Maine-et-Loire (49).

Elle est située à environ 30 km au Nord-Est d'Angers et est desservie par la RD109.

Les communes à proximité de Montigné-lès-Rairies sont :

- Les Rairies et Durtal au nord ;
- La Chapelle-Saint-Laud à l'ouest ;
- Jarzé-Villages au sud ;
- Fougeré à l'est.



Figure 2: Situation géographique de la commune de Montigné-lès-Rairies

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Montigné-lès-Rairies
Population	446 (2020)
Logements	190
Nombre d'habitants par logement	2.72
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP
Activités	26 1 industries manufacturières, industrie extractive et autre 3 industries de construction 5 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration 1 établissements d'information et communication 1 activités financières et d'assurance 0 activités immobilières 8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien 3 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale 4 Autres activités de services
Réseau hydrographique dominant	Ruisseaux du Pouillet
ZNIEFF 1	Non concernée
ZNIEFF 2	1 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	Non concernée
Zone humides	Non concernée
Risques	9 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 6 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 2 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formation de sables et/ou d'argiles sur le bourg
Captage d'eau potable	Non concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	394	353	349	365	350	363	398	446
Densité moyenne (hab/km2)	43,7	39,2	38,7	40,5	38,8	40,3	44,2	49,5

Depuis les années 70 la population fluctue à la baisse et à la hausse pour atteindre en 2020 une population de 446 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 10.9 % depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

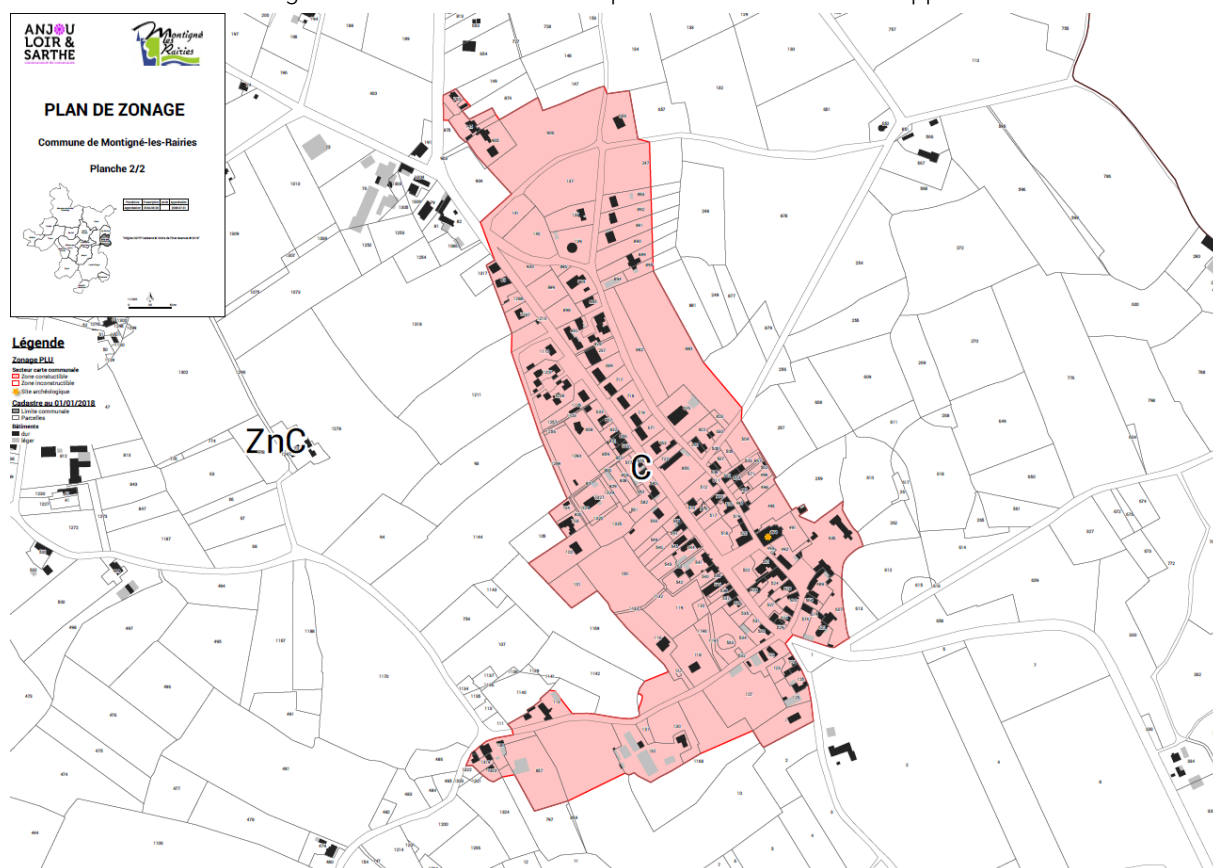
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	124	112	117	129	136	153	159	164
Résidences secondaires et logements occasionnels	6	10	15	22	18	14	14	18
Logements vacants	8	17	8	8	14	8	17	8
Ensemble	138	139	140	159	168	175	189	190

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 4.6% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune des Montigné-les-Rairies est couverte par la Carte Communale approuvée le 31 Juillet 2008



Carte 3: PLUIH de la commune de Montigné-lès-Rairies

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Unitaire et Séparatif
Linéaire réseaux EU	1 205 ml
Linéaire réseaux refoulement	149 ml
Linéaire réseaux unitaires	1 415 ml
Linéaire réseaux eaux pluviales	615 ml
Nombre de poste de refoulement	1 + 1 (entrée STEP)
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	1 (PR STEP)
Nombre de déversoirs d'orage	2
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

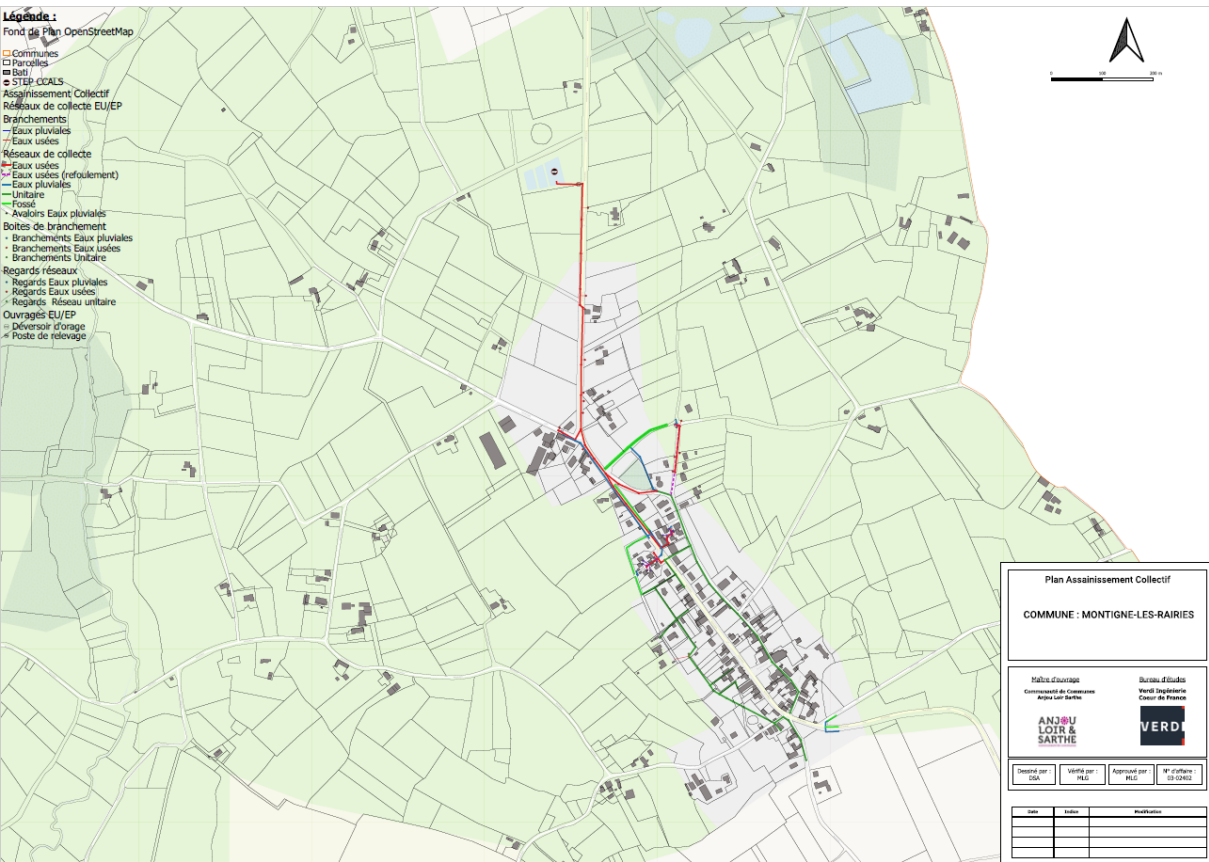


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage naturel
Année de construction	1998
Capacité de la STEP	250 EH
Débit de référence	38 m3/jour
Milieu récepteur	Ruisseau du Puillet via fossé

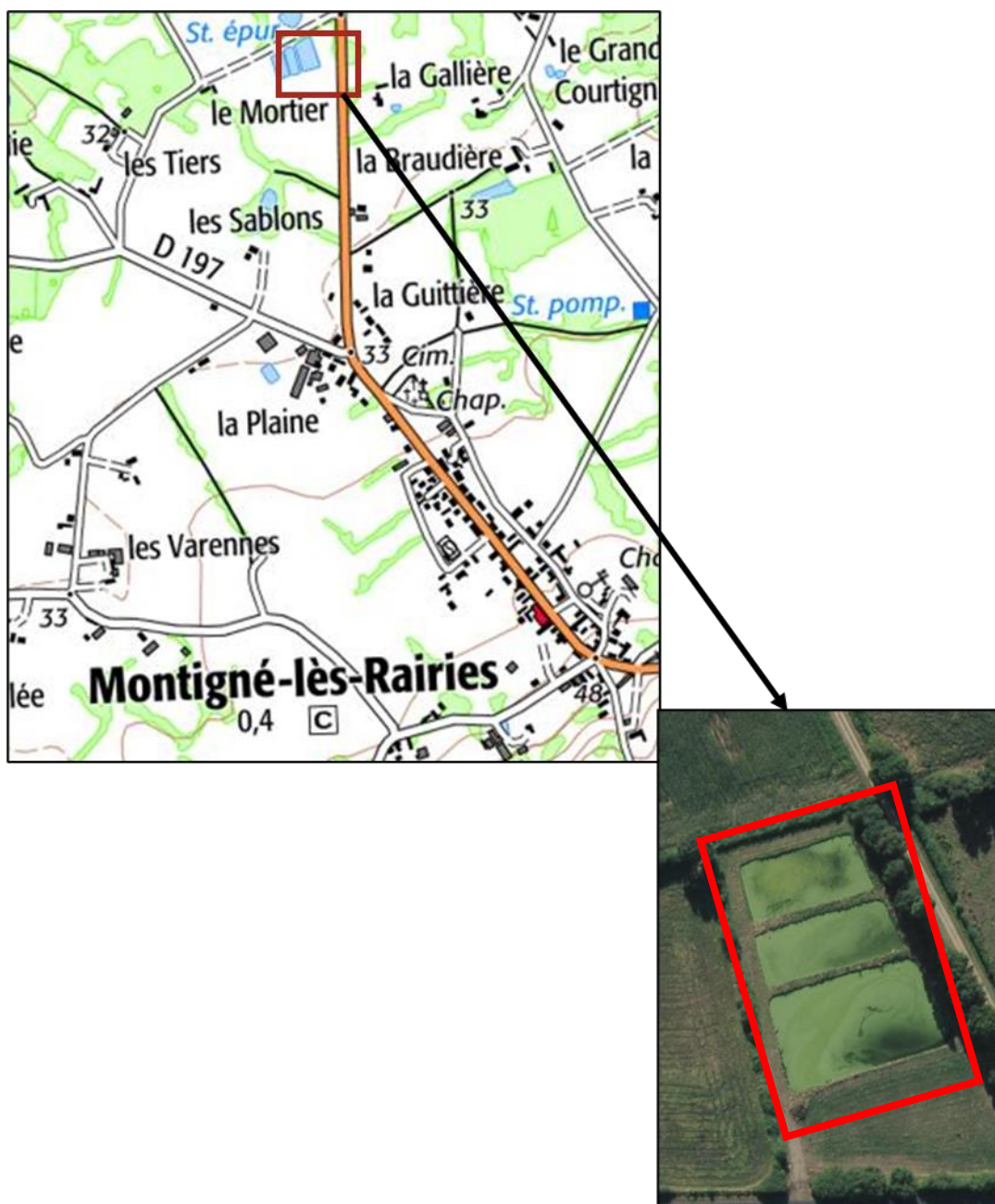


Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune des Montigné-lès-Rairies sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	18	
Conforme	14	14,0 %
Non-Conforme	2	2,0 %
Non Renseigné	2	2,0 %
Contrôle Bon Fonctionnement	84	
F1 Conforme	13	12.7 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	20	19.6 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	26	25.5 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	22	21.6 %
F6 Absence d'installation	1	1.0 %
Non Renseigné	2	2.0 %
Bilan Global Territoire	102	
Installation Conforme	47	46,1 %
Installation Non-Conforme	51	50,0 %
Installation Non Renseignée	4	3,9 %

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Montigné-lès-Rairies :

- Conforme : 47 unités, soit 46.1 % du parc ;
- Non- Conforme : 51 unités, soit 50.0 % du parc ;
- Non-Renseignée : 4 unités, soit 3.9 % du parc.

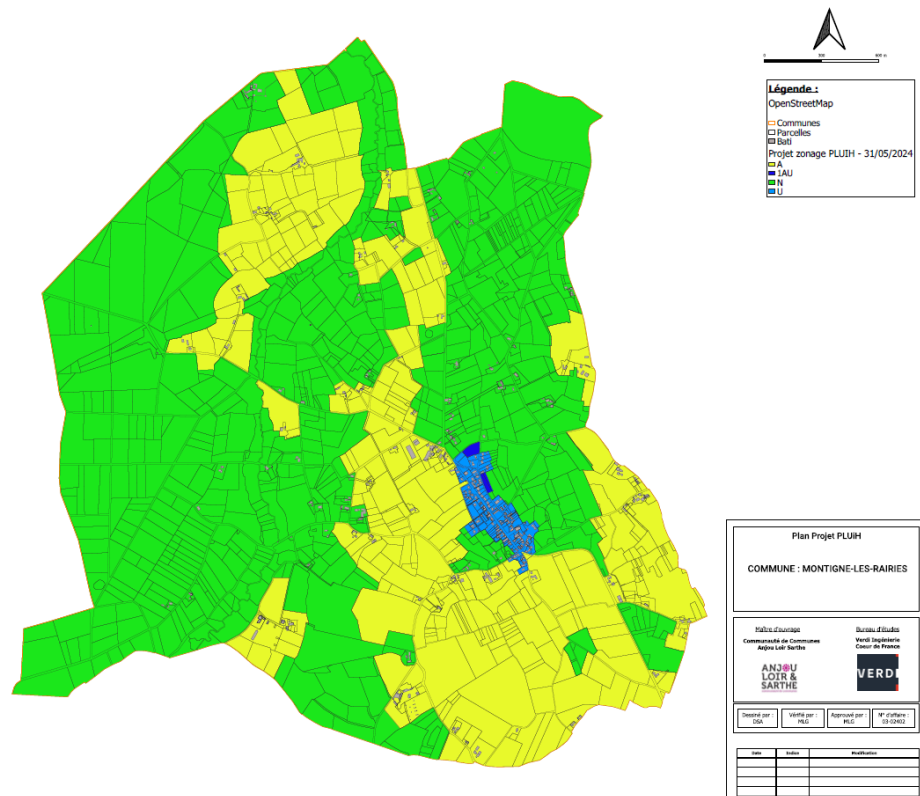
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	1
2010	0	2018	3
2011	3	2019	34
2012	0	2020	6
2013	0	2021	7
2014	0	2022	4
2015	0	2023	27
2016	5	2024	10

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 12 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Montigné-les-Rairies

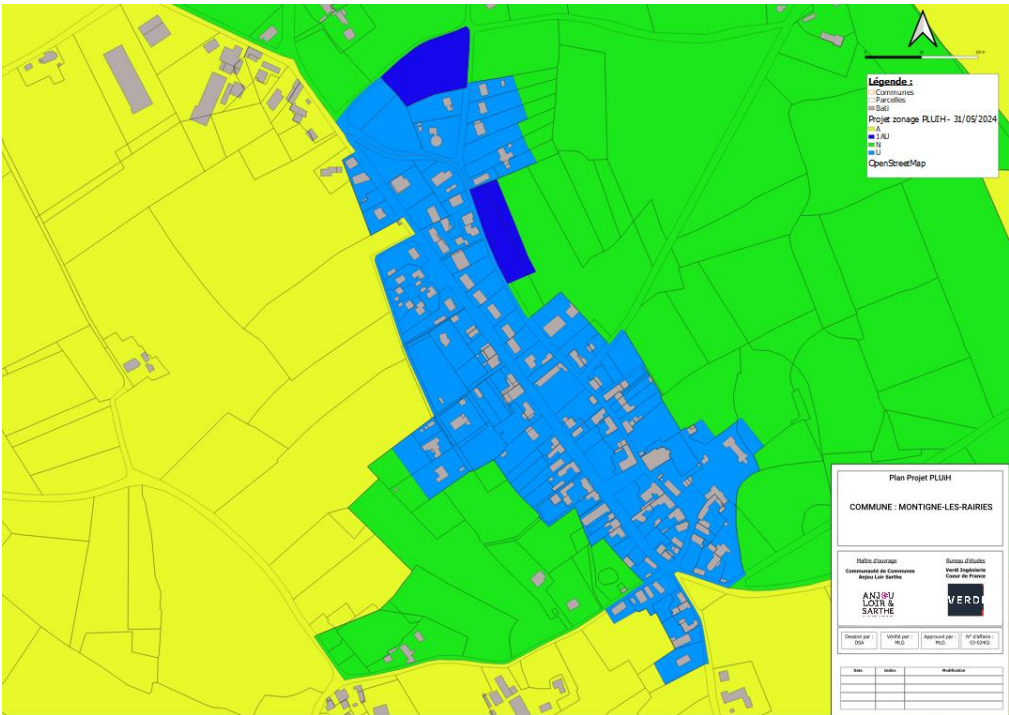
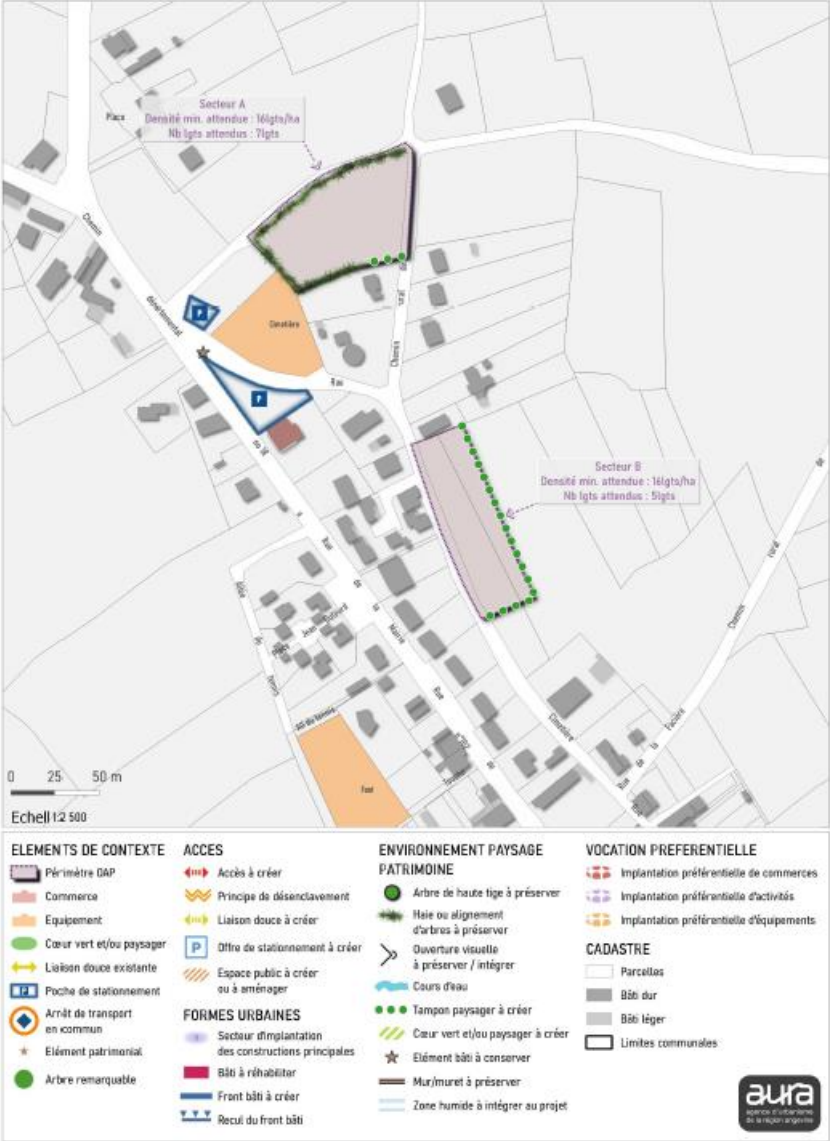


Figure 7: Secteur bourg de la commune avec les OAP représentés en foncé



Programmation

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension//Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelles/Groupées/Collectif)	Type (Habitat/Mixte/Eco)	Phasage (2024 -2030 / 2031-2036)
Secteur A	0.43	Extension	16	7	Individuelles groupées	Habitat	2024-2031
Secteur B	0.31	Extension	16	5	Individuelles groupées	Habitat	2031-2036
TOTAL				12			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

Le zonage d'eaux usées réalisé en 2007 par SOGREAH aboutissait au scénario suivant :

- Le Bourg était classé en zone d'assainissement collectif ;
- Le reste de l'habitat était classé en zone d'assainissement non-collectif

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;
- Des contraintes parcellaires vis-à-vis de la réhabilitation de l'assainissement non-collectif globalement faibles.



Carte 8 : Plan de zonage assainissement 2004 de la commune de Montigné-les-Rairies

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

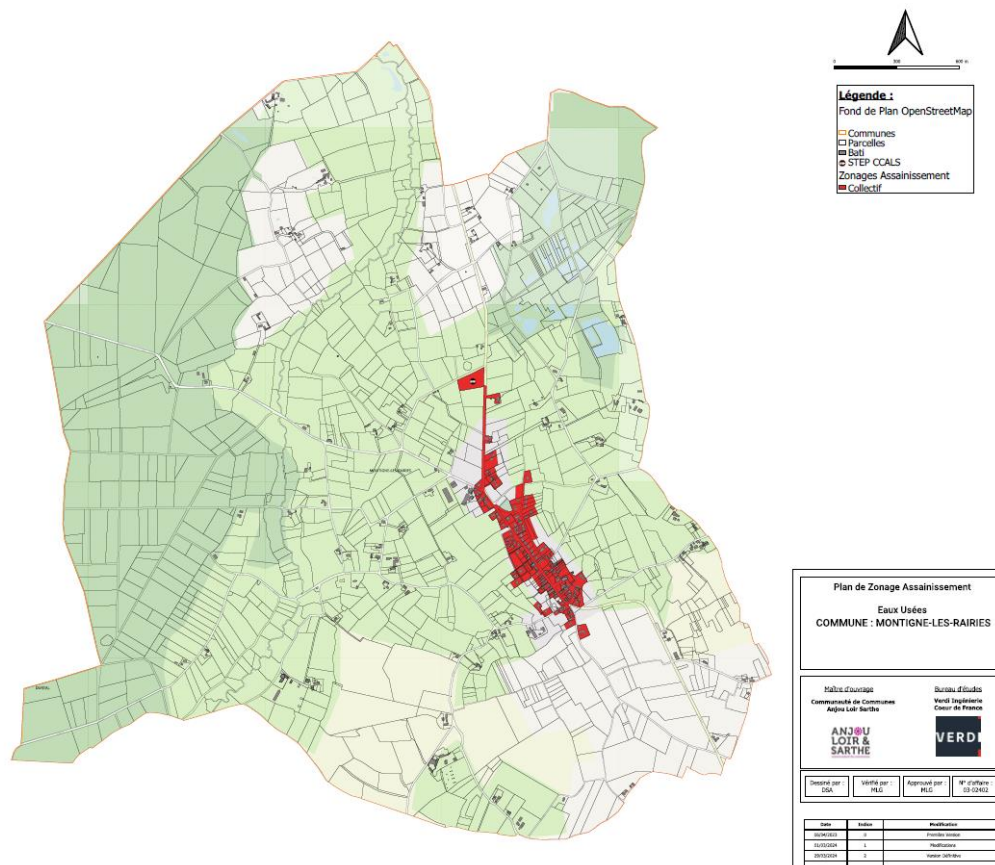
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 16.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé de suivre les conclusions de l'étude précédente à savoir :

- Zonage en assainissement collectif du Bourg de Montigné-Lès-Rairies et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 9: Plan de zonage assainissement de la commune des Montigné-lès-Rairies



4 ANNEXE 1 : LEXIQUE

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.